



Thônex

Procès-verbal Séance du 24 septembre 2013

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Anne-Marie Jaquet Marta Macchiavelli
Messieurs	Ismat Ahmad Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin Alain Dupraz	Fabiano Forte Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Madame	Jacqueline Tomasini
Monsieur	Christophe Andrié

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2013.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Préavis sur le PLQ N°29881-537 situé à la route de Jussy - chemin de Marcellly. Discussion. Vote. (DA-13-19)
6. Préavis sur le PLQ N 29891-512-537 situé à la rue François-Jacquier – chemin du Chablais. Discussion. Vote. (DA-13-20)
7. Demande d'un crédit de CHF 1'256'000,- en vue d'un réaménagement du secteur de la place du cimetière. Discussion. Vote. (DA-13-26)
8. Demande d'un crédit de CHF 175'000,- en vue de la mise en œuvre de la zone bleue avec macaron sur le territoire communal. Discussion. Vote (DA-13-22)
9. Demande d'un crédit de CHF 180'000,- en vue de la construction d'un trottoir et d'éléments de modération à la route d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-13-23)



10. Demande d'un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'une déchetterie enterrée au croisement de la route d'Ambilly avec le chemin de Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-13-24)
11. Demande d'un crédit de CHF 280'000,- en vue de l'aménagement de l'éclairage public sur les chemins piétons très fréquentés. Discussion. Vote. (DA-13-25)
12. CSSM – DT 131
Demande d'un crédit de CHF 31'000,- en vue de l'implantation d'un fitness en plein air sur le site du CSSM – DT 131. Discussion. Vote. (DA-13-27)
13. CSSM – DT 71
Demande d'un crédit de CHF 195'000,- en vue de la mise en place d'un nouveau revêtement pour 5 courts de tennis au CSSM – DT 71. Discussion. Vote. (DA-13-28)
14. Communaux d'Ambilly
Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000,- en vue de l'établissement d'un mandat d'étude parallèle (MEP) dans le cadre du projet des Communaux d'Ambilly (MICA). Discussion. Vote. (DA-13-21)
15. Projets de délibération.
16. Propositions du Conseil administratif.
17. Questions écrites.
18. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2013 est approuvé par 20 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président fait part des communications suivantes :

2.1. Information aux Conseillers municipaux

Il est demandé aux Conseillers municipaux de ne pas oublier de répondre aux invitations qui leur sont transmises, ceci afin de faciliter l'organisation des manifestations.

2.2. Présidence de locaux de vote pour 2014

Il est rappelé à l'ensemble des groupes politiques qu'à la fin de cette séance se tiendra une réunion des chefs de groupe afin de déterminer la répartition des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote pour l'année 2014.

2.3. A 23h. nous passerons au point 16 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Apprentie employée de commerce

Mme Ana Filipa da Rocha est la nouvelle apprentie de la Mairie, elle sera suivie dans sa formation par Mme Martine Küng.

3.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.2.1 CAP

Thônex est la seule commune à provisionner le déficit de la CAP, à ce jour le taux de couverture de cette caisse de pension atteint de 77,76%, le minimum légal étant fixé à 80%, nous avons donc une différence de 2,24%, soit CHF 609'208,-. Notre commune Thônex a déjà provisionné CHF 700'000,- nous devons donc dissoudre notre réserve d'un montant de CHF 90'792,- de plus, il n'y aura pas de provision prévue au budget 2014.

3.2.2 Ecole l'Acore

Cette école est en fait la suite de la scolarité pour les élèves qui fréquentent l'école de l'ARC, soit pour la tranche d'âge des 12-15 ans qui correspond au cycle d'orientation.

Des locaux sont actuellement recherchés, si possible à proximité de l'école de l'ARC. Des discussions sont en cours concernant des terrains de l'Etat de Genève qui se situent près de l'entreprise Mazzoli. Cependant, le timing de réalisation est trop long et les représentants de cette fondation nous proposent de financer un pavillon provisoire, en containers et facilement déplaçables en prolongement de l'école de l'ARC.

Il reste maintenant à savoir si ce type de décision est de la compétence du Conseil administratif ou du Conseil municipal, sachant qu'un bail serait établi pour une dizaine d'années.

De toute manière, le Conseil administratif viendra présenter cet objet devant la commission d'Urbanisme et mettra ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal afin d'obtenir votre accord de principe, ceci tout en vous rappelant que ce projet ne coûtera rien à la commune.

3.2.3 Ecole Marcelly

Lors d'une prochaine séance nous vous présenterons le bouclage des comptes concernant les travaux effectués sur cette école.

Le dépassement s'élève à CHF 3'365'831,-, soit 8% du montant total des travaux, ce dépassement est principalement dû aux travaux de désamiantage qui n'étaient pas prévus lors du vote du crédit, à la hausse des prix de construction ainsi qu'à des adaptations qui ont dû être apportées en cours de construction pour les locaux de la crèche. Les détails vous seront remis en commission des Finances.



3.2.4 Dépassement de crédits

Le service de surveillance des communes a attiré notre attention concernant deux dépassements de crédit, à savoir :

- CHF 37'546,- pour la mise en séparatif du chemin des Deux-Communes, le crédit voté était de CHF 235'000,-
- CHF 1'261,- concernant la réfection partielle du chemin de la Pierre-à-Bochet, le crédit voté était de CHF 63'000.

Ce type de lettre est envoyé à l'ensemble des communes et nous pouvons constater que pour la commune de Thônex la liste est vraiment petite ce qui devrait nous valoir la note AAA+ !

3.2.5 MAP FORON

MAP Foron, soit une mesure d'accompagnement du paysage vous sera prochainement présentée au Conseil municipal. Il s'agit d'un projet financé par la Confédération, le Canton et la Commune. La part de la commune sera d'environ CHF 400'000,- et les étapes de réalisation se feront sur plusieurs années, soit jusqu'en 2017.

3.2.6 Cité de l'Energie

Nous avons décidé de cesser notre collaboration dans le cadre de la Cité de l'Energie. A la demande de cette association, nous recevrons, avec M. Fortuna, des représentants courant novembre afin de faire un point de la situation et décider si nous maintenons notre position.

3.2.7 Salle du Conseil municipal

Toutes les ampoules ont été changées : ceci devrait représenter une économie en matière de consommation d'énergie d'environ 90%.

3.2.8 Communaux d'Ambilly

Ce soir un crédit vous sera demandé pour le MEP II (mandat d'étude parallèle), à ce jour les autorisations de construire pour le premier secteur n'ont toujours pas été délivrées. Prochainement nous devons attribuer le mandat d'architectes urbanistes pour la 2^{ème} étape qui comprendra la construction de 630 logements. Quatorze bureaux ont postulé, huit ont été sélectionnés et auditionnés, cinq mandataires devront présenter un projet d'ici début 2014.

Pour votre information, ce dossier est très lourd et prend beaucoup de temps au Conseil administratif et au service technique communal.

3.2.9 Budget 2014

La commission des Finances examinera prochainement le budget 2014. La diminution de la part privilégiée a une incidence sur nos revenus fiscaux qui vont présenter une baisse d'environ CHF 1'000'000,-.



Pour l'équilibrer ce budget, nous allons vous proposer de faire des amortissements extraordinaires sur l'exercice 2013, ce qui permettrait de libérer une somme d'environ CHF 500'000,- afin de pouvoir équilibrer le budget 2014. Cette proposition sera présentée aux membres de la commission des Finances du 29 octobre prochain, nous aurons donc plusieurs votes à caractère financier lors de notre prochain Conseil municipal et il sera important que les débats se fassent en commission afin d'éviter de longues discussions en séance plénière.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1 Déchets ménagers

Le Canton de Genève fait actuellement une campagne concernant les déchets ménagers. Dans le document qui vous est remis il est rappelé que plus de 50% des déchets sont recyclables, ceci ne doit pas nous laisser indifférents.

Nous connaissons tous les enjeux que représente la taxe poubelle et nous essayons de l'éviter, il faut donc redoubler nos efforts en matière de recyclage, car le papier et le verre représentent encore 30% de déchets que l'on retrouve dans les poubelles genevoises, alors que les installations pour le tri sélectif sont à disposition des communiers.

La commission des parcs et promenades traitera de ce sujet dans le courant de l'année prochaine afin de réfléchir de la mise en place d'actions encore plus ciblées.

3.3.2 APM

J'ai le plaisir de vous présenter M. Micaël Chanez qui a rejoint l'équipe des AMP au mois de mai dernier. De formation universitaire, pompier volontaire d'une commune proche et amie, Monsieur Chanez est quadrilingue ce qui permettra certainement de dialoguer plus facilement avec notre population, nous lui souhaitons donc la bienvenue à Thônex.

3.3.3 Challenge des Municipalités

Le 12 septembre dernier, notre commune a remporté ce challenge annuel. Deux personnes ont particulièrement contribué à cette victoire, notre collègue M. Pascal Uehlinger et Mlle Virginie Leitao, employée communale.

3.3.4 Tournoi de pétanque

Jeudi 29 septembre nous sommes invités à un tournoi de pétanque organisé par le club de Thônex que je remercie pour cette initiative, le rendez-vous est fixé à 18h.30 au boulodrome et j'encourage les personnes qui ne seraient pas encore inscrites à venir participer à cette rencontre amicale.

Arrivée de Mme Anne-Marie Jaquet.



4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Alain Dupraz, Président de la commission des sports, sécurité, police et militaire, séance du 10 septembre 2013 :

La commission Sports et Sécurité s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports.

Les commissaires ont pris connaissance du budget 2014 du Centre Sportif Sous-Moulin qui emploie 18 personnes pour un total des charges de prévu de CHF 3'912'111.- en augmentation de CHF 18'249,- soit 4,7%. La somme globale représente CHF 102,- par habitant des Trois Chêne.

La commune compte actuellement 7 APM, l'adaptation de la nouvelle loi sur les APM implique une formation complémentaire ou continue de 5 semaines ainsi que des locaux adéquats pour auditionner des personnes interpellées dans la rue.

4.2. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la culture, loisirs et jumelage, petit résumé suite à la visite de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts le 12 septembre 2013.

La séance de la commission s'est déroulée à la salle de l'école du Bois-Des-Arts afin d'effectuer une visite avec les commissaires qui ont été accueillis par M. Laurent Decrey, concierge de l'école du Bois-Des-Arts qui a répondu à plusieurs questions dont la sécurité ainsi que le nombre de personnes pouvant être reçues dans cette salle ainsi que les aspects sanitaires ont été soulevés, une demande de devis a été demandée afin d'évaluer les coûts des travaux.

L'approbation du procès-verbal de la dernière commission de la Culture qui s'est tenue le 21 mai 2013 sera à l'ordre du jour de la prochaine commission qui aura lieu le 19 novembre 2013.

La séance s'est terminée à 19h45.

5. Préavis sur le PLQ N°29881-537 situé à la route de Jussy - chemin de Marcelly. Discussion. Vote. (DA-13-19)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement et développement durable, agenda 21 : ce plan localisé de quartier se situe sur une zone où des autorisations pour la rénovation d'une maison ont été données, récemment accordées et qui ont été réalisées. Il semblerait cependant que le propriétaire concerné ne vendra pas dans l'immédiat, la seconde partie de ce plan se situe sur l'emplacement de l'ancienne station service où tout est à réaliser et je pense que cela se réalisera en deux temps. Le Conseil administratif vous encourage à préavisser favorablement ce projet de plan localisé de quartier.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*



La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N°29881-537 situé à la route de Jussy, chemin de Marcelly, présenté par le Département de l'urbanisme,
- Attendu que l'enquête publique N°1799 relative au plan localisé de quartier s'est terminée le 13 décembre 2012,
- Attendu que la direction générale du Département de l'urbanisme, par courrier du 17 juin 2013, nous informe qu'en vertu de l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement, le Conseil municipal peut, dès lors, émettre son préavis sur ce projet,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De préavis favorablement au projet de plan localisé de quartier N°29881-537 situé à la route de Jussy, chemin de Marcelly.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

6. Préavis sur le PLO N 29891-512-537 situé à la rue François-Jacquier – chemin du Chablais. Discussion. Vote. (DA-13-20)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement et développement durable, agenda 21 : ce plan localisé est un peu plus complexe que le précédent car il se situe sur deux communes et fait l'objet de plusieurs demandes de modifications. Ce PLO a été présenté en commission par l'architecte, ce dernier a répondu à toutes les questions et même enthousiasmé les commissaires. Il n'y a pas beaucoup de moyens de modifier ce plan car les contraintes urbanistiques et les coûts que devront respecter les mandataires sont très difficiles ; il n'y a donc pas réellement d'autres variantes possibles car cette zone ne s'y prête pas, ceci contrairement à ce que M. Loutan avance.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'approuver ce PLO.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :



Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les groupes PLR et PDC se réjouissent que ce PLQ puisse débloquer à terme environ 250 logements idéalement placés à proximité immédiate des transports publics (tram et CEVA à moins de 250 mètres), des commerces et d'autres activités de nos communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

Malheureusement, nous ne pouvons que regretter qu'en 2013 l'on puisse encore proposer des PLQ d'une conception du siècle dernier avec des barres rectilignes parallèles aux routes qui scindent le périmètre. C'est malheureusement à cause de ces projets peu enthousiasmants que la population refuse souvent des densifications, alors même qu'avec un peu de volonté, y compris de la part de l'Etat et de son Office du logement, on pourrait proposer des espaces de réelle qualité pour un nombre de logements identiques sans péjorer les coûts des futurs loyers.

La conception de ce projet de 3 immeubles, à même le trottoir, laissant un espace vert « sans réelle fonction » entre les bâtiments, n'encourage pas une vie de quartier, mais seulement une occupation du matin et du soir pour les propriétaires de chiens. C'est regrettable, car l'on oublie les espaces semi-publics aux pieds des immeubles, nécessaires à l'appropriation par les futurs habitants de leur quartier.

On notera toutefois la création d'un petit parc public au sud du périmètre. Celui-ci devant être cédé par la suite à la Commune de Thônex, il conviendra donc à nos autorités d'exiger un projet de qualité, au service des habitants.

Nous ne pouvons qu'espérer que les conclusions du groupe de travail cantonal sur les PLQ, initié à la demande du Conseiller d'Etat François Longchamp, seront approuvées par le futur Grand Conseil, car c'est le seul moyen d'arriver à créer des espaces de qualité urbanistique et architecturale pour que la population puisse avoir envie d'y habiter.

Conscient qu'il est possible de faire mieux, mais soucieux de pouvoir offrir, sans attendre, des logements à la population qui peine à en trouver, l'Entente approuvera ce PLQ et vous encourage à faire de même.

M. Dupraz fait la déclaration suivante pour le groupe VI-VE

Je m'exprime au nom des groupes Socialistes et VI-VE et j'abonde dans le même sens que mon préopinant en regrettant le manque d'imagination dans l'urbanisme en général à Genève.

J'ajouterai une remarque personnelle : n'étant pas féru d'informatique, j'ai chez moi, un matériel un peu désuet, serait-il possible que la commune fasse le nécessaire pour que l'on puisse obtenir des documents lisibles sans avoir obligatoirement des machines informatique Hi-Tech, ceci notamment, lors de diffusion de plans.



- M. Uehlinger : les planches complètes ont été présentées en commission, il est également très difficile de scanner des plans A3 en couleur avec une définition suffisante. On pourrait dans certains cas envisager de vous les déposer sur la table lors du Conseil municipal.

M. Knörr : le groupe UDC n'avait pas, dans un premier temps, prévu une prise de position, mais suite aux déclarations des deux autres partis qui regrettent le manque d'imagination dans ce dossier. Nous nous devons de réagir pour relever le manque de cohérence de l'Etat de Genève tel qu'on peut le constater également dans le cadre du CEVA en répondant à des citoyens qui posent des questions précises qu'il est plus ou moins urgent de construire et d'urbaniser autour du CEVA, par tous types de constructions, nouveaux bâtiments, surélévations, il y a un manque de cohérence totale. Y a-t-il un pilote dans l'avion ? La réponse est NON ou alors il a suivi l'école des kamikazes ...

Arrivée de M. Castelli juste avant le vote.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N°29891-512-537 situé à la rue François-Jacquier – chemin du Chablais, présenté par le Département de l'urbanisme,
- Attendu que l'enquête publique N°1808 relative au plan localisé de quartier s'est terminée le 30 avril 2013,
- Attendu que la direction générale du Département de l'urbanisme, par courrier du 19 juin 2013, nous informe qu'en vertu de l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement, le Conseil municipal peut, dès lors, émettre son préavis sur ce projet,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De préavis favorablement au projet de plan localisé de N°29891-512-537 situé à la rue François-Jacquier – chemin du Chablais.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*



7. Demande d'un crédit de CHF 1'256'000,- en vue d'un réaménagement du secteur de la place du cimetière. Discussion. Vote. (DA-13-26)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la circulation : de larges débats ont eu lieu sur ce projet en commission de la circulation et également en commission des parcs et promenades pour la partie de la déchetterie enterrée. Nous avons répondu à toutes les questions, il n'y a pas grand chose à rajouter de plus à l'exposé des motifs qui est très complet. Nous vous invitons à accepter cette demande de crédit.

M. le Président informe l'assemblée que les rapports de commissions ont déjà été lus lors d'une précédente séance du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit pour le réaménagement de la place du cimetière.

La réflexion derrière ce projet a été fort constructive. Dans chaque commission impliquée, l'exposé et les modifications apportées ont satisfait les commissaires.

C'est donc un gage de réussite et un exemple de travail en concertation des élus.

Il reste néanmoins à relever que le montant est important et que la commission des Finances n'a pas été impliquée. Cependant l'exposé des motifs nous a convaincu et ce projet contribuera à améliorer une petite place de notre commune qui faisait office de parent pauvre.

M. Haldimann fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE :

Le groupe VI-VE rejoint en bonne partie la prise de position du groupe PLR. Effectivement, le projet est de qualité, les discussions ont été constructives, l'ensemble est une amélioration marquée pour la qualité des paysages de notre commune, qualité à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

On peut toutefois, dans ce cadre élogieux que nous soutenons de manière large, se poser la question concernant certains honoraires qui nous semblent élevés. Je parlerai en particulier des honoraires de l'ingénieur civil qui sont très importants par rapport à ceux de l'architecte et du géomètre. Il est vrai que ce type d'honoraires, à priori, surprend dans un projet où l'on voit peu de travail de génie civil mais plutôt l'aspect paysager. Notre groupe serait content de voir un effort soutenu pour maîtriser les coûts qui incombent à la commune mais soutient l'approbation de ce projet.

- M. Decrey : effectivement le problème des honoraires nous a également surpris car nous avons surtout travaillé avec l'architecte paysagiste. Nous avons dû faire appel à un ingénieur civil pour le déplacement de la déchetterie et du câble de haute tension d'où ces honoraires.



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Sans flagornerie, nous pouvons être satisfaits du résultat. Ce projet a en effet nécessité quatre séances, réparties équitablement entre la commission des parcs et promenades et celle de la circulation et transports.

Nous nous sommes posés des questions sur la quantité de places de stationnement à fournir, leur répartition géographique, le nombre nécessaire aux conducteurs à motricité réduite. Nous nous sommes inquiétés des proportions de la déchetterie, de sa situation, de son esthétisme. Nous avons parlé arbres, buissons et petites fleurs. A chaque fois nous avons réussi à définir un compromis.

Cependant, après avoir résolu tous ces problèmes, il nous restait toujours une pierre d'achoppement et non des moindres. Pour optimiser la sécurité, il faut impérativement régler le problème de la sortie des immeubles de l'urbanisation des Verchères.

Malheureusement pour nous, rue de l'Hôtel de Ville, au fond d'un ténébreux couloir, derrière une porte grinçante, dans une pièce humide où la lumière du jour est une utopie, entre le chaudron et l'alambic sur une table vermoulue à côté des boccas trône un vieux grimoire poussiéreux dont le titre glace le sang : « DGM, la circulation c'est nous ».

Nous avons donc été jusqu'au bout de nos compétences pour arriver au meilleur projet.

L'UDC votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le secteur situé devant le cimetière est vétuste et présente une image peu reluisante d'une place appelée à être plus fréquentée et que nous nous trouvons face à un déficit de places de stationnement pour les visiteurs du cimetière,
- Attendu qu'il convient de rénover ce secteur et qu'un projet a été présenté aux commissions des Parcs et promenades et de la Circulation,
- Vu le préavis favorable de la commission des Parcs et Promenades et du Cimetière du 7 mai 2013,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation du 11 juin 2013,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'256'000,- en vue d'un réaménagement du secteur de la place du cimetière.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 1'256'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2033.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

8. Demande d'un crédit de CHF 175'000,- en vue de la mise en œuvre de la zone bleue avec macaron sur le territoire communal. Discussion. Vote (DA-13-22)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la circulation, la mise à l'enquête a été publiée le 13 septembre et j'espère que cette autorisation nous sera rapidement délivrée afin de permettre la mise en place de cette zone bleue.

Cette demande de crédit de CHF 175'000,- peut paraître élevée, cela se justifie par l'acquisition d'horodateurs à la rue de Genève. Notre choix s'est porté sur des horodateurs qui nécessitent peu d'entretien et permettant la gestion de 8 places de parking par ordinateur ceci évite des modèles avec distribution de tickets qu'il faut recharger régulièrement.

Le Conseil administratif se réjouit de la mise en place de cette zone bleue qui devrait dégager certains quartiers de voitures tampons.

M. le Président informe l'assemblée que le rapport de la commission de la circulation a déjà été lu lors d'une précédente séance du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du PLR :

La proposition qui vous est faite ce soir d'instaurer des zones bleues macaron à Thônex fait suite à un choix fait en Commission « Circulation ».

L'implantation de telles zones dans les communes voisines - et tout particulièrement à Chêne-Bourg - risquait en effet d'accentuer par trop la pression sur les places de parking libres en surface, de moins en moins nombreuses au fil des ans.

En acceptant cette proposition, ce sont prioritairement les habitants de Thônex et tout particulièrement les voisins et riverains immédiats de ces zones qui pourraient en bénéficier s'ils choisissent de se procurer le macaron.

Toutefois, plusieurs parkings publics en zone bleue se trouvent situés sur domaine privé et certains propriétaires ont choisi de ne pas adopter le macaron. Un effort tout particulier d'information devra donc être fait, accompagné de mesures accrues de surveillance - voire malheureusement parfois aussi de répression - à l'intention de ceux qui n'auront pas compris le système ou qui feindront ne pas le comprendre.

Moyennant cette remarque, notre groupe se dit satisfait de ce projet et le votera, tout en invitant nos collègues à en faire de même.



Mme Gomes Dias : lors de la préparation de ce Conseil nous étions très partagés sur le sujet, toutefois, pendant les discussions nous avons essayé d'orienter son évolution de manière positive ce qui nous amène à la conclusion de penser que la décision prise par le Conseil administratif délégué à la circulation est la moins mauvaise, cela dit, nous aurons tout de même quelques surprises au moment du vote...

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Thônex a un problème de stationnement, Genève a un problème de stationnement, problèmes artificiellement provoqués par les différents acteurs qui se sont succédés à la tête du Département de l'immobilisme de la confusion, du désordre et du chaos. Ceux-là mêmes qui ne tricotent le réseau TPG qu'avec des mailles à l'envers qui utilisent trams et bus, non pas pour faciliter la mobilité douce mais bien dans l'unique but d'entraver le trafic privé.

Introduire une zone bleue à macarons sur le territoire de notre ville n'est donc pas la bonne solution, c'est la moins mauvaise.

Le groupe UDC ne votera ce crédit qu'après avoir obtenu de notre Conseil administratif l'assurance que le contrôle des zones bleues ne sera jamais assuré par nos policiers municipaux.

En effet, une zone bleue est particulièrement chronophage. Confier le contrôle du stationnement limité à nos policiers, c'est les distraire de leurs tâches fondamentales de police de proximité. C'est leur faire perdre tous les bénéfices, tous les avantages des contacts privilégiés qu'ils ont patiemment tissé avec la population. C'est aliéner leur rôle d'artisan de la sécurité pour les affubler du triste uniforme de vil bailli cantonné aux tâches de collecteur d'impôts.

Comment nous, autorités, pourrions-nous garder une quelconque crédibilité, face aux légitimes attentes, de nos administrés si nous galvaudons leur sécurité en transformant nos policiers en contractuels.

Le contrôle du stationnement limité est la parfaite antithèse d'une police de proximité efficace et au service de la population.

Concernant la zone bleue, précisons encore quelques vérités gênantes ! Elle a pour but de lutter contre les véhicules dits « ventouses ». Avec l'introduction des macarons, il y aura toujours autant voire plus de véhicules squatteurs, simplement ils auront légalement acquis le droit d'encombrer les places à l'année.

Les conditions d'octroi d'un macaron sont sans équivoque. La fondation des parkings vendra autant de macarons qu'il y a de voitures immatriculées dans le secteur concerné et qu'importe si leur nombre dépasse celui des places disponibles.

Les commerçants ne peuvent obtenir un macaron qu'à la condition qu'ils prouvent que leur véhicule est un outil de travail mais cette condition est nous dirons pudiquement : « contournée ».

Certains locataires de boxe, de place en sous-sol n'hésiteront pas à résilier leur bail au profit de macaron.

Comme précisé plus haut, le groupe UDC ne votera ce crédit que si, ce soir, il obtient la garantie qu'aucun APM n'en assurera la gestion.



- M. Decrey : à ce jour nous avons une contrôleuse de stationnement et le budget 2014 prévoit l'engagement d'une deuxième personne. Par contre je ne peux pas vous garantir qu'un APM ne mettra pas de contravention dans le cadre de cette zone bleue.

M. Knörr : je remercie M. Decrey et le Conseil administratif pour leur clairvoyance, j'apprécie énormément l'engagement d'un autre contrôleur du stationnement. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur ma question, c'est la gestion systématique du stationnement limité en zone bleue par les APM qui me dérangerait ceci au dépend du travail de proximité qui doit se faire sur le terrain et auprès de la population.

- M. Détruche : la volonté du Conseil administratif est de ne pas faire procéder systématiquement à des contrôles par les APM, c'est la raison pour laquelle une deuxième personne sera engagée pour cette tâche.

Nous recevons énormément de demandes de commerçants et de propriétaires qui souhaitent que nous soyons actifs sur le terrain, notamment au niveau des voitures ventouses. Nous ne pouvons pas garantir que les APM ne vont pas verbaliser, cela faisant partie intégrante de leur cahier des charges, par contre nous allons tout mettre en œuvre pour que les contrôles systématiques soient faits par les contrôleurs de stationnement.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal a décidé en 2011 de créer des zones bleues à macaron sur le territoire communal dans le cadre d'une politique en la matière menée conjointement avec les communes voisines de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg,
- Attendu qu'il a été mené une étude élargie au périmètre des Trois-Chêne de manière à définir une politique coordonnée de gestion du stationnement,
- Vu le préavis favorable de commission de la Circulation du 30 août 2012 suite à la présentation de M. Walther du bureau URBAPLAN,
- Vu le projet établi par le service technique communal
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 175'000,- en vue de la mise en œuvre de la zone bleue avec macaron dans les secteurs résidentiels (centre, Verchères et Villette) ainsi que la mise en place d'horodateurs le long de la rue de Genève.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 175'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité*

9. Demande d'un crédit de CHF 180'000,- en vue de la construction d'un trottoir et d'éléments de modération à la route d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-13-23)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la circulation, ce projet a déjà été débattu en commission. Je vous rappelle que des travaux d'aménagement au bord du Foron ont été arrêtés en attendant la position de la commune concernant les aménagements présentés ce soir, ceci afin de prévoir une continuité entre les deux douanes.

M. le Président informe l'assemblée que le rapport de la commission de la circulation a déjà été lu lors d'une précédente séance du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Lorsque l'on aborde le sujet de la modération du trafic, la route d'Ambilly est à élever au rang de symbole. Nous l'avons déjà rabotée, poncée, creusée, rehaussée.

Ce dernier aménagement qui concilie trafic motorisé et piétonnier mettra, nous l'espérons, définitivement fin au martyre de cette rue.

Certes depuis l'erreur de Schengen, l'ajout de quelques chevaux de frise n'aurait pas dépareillé l'ensemble.

Toutefois, ce crédit se situe dans la continuité des travaux menés, dans ce secteur, par l'Etat de Genève et la France, ceci dans le cadre du réaménagement des berges du Foron. Une esquisse de collaboration transfrontalière d'autant plus remarquable qu'il semble bien que pour une rare fois chacun ait payé sa part.

Le groupe UDC votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la route d'Ambilly est une artère communale importante fréquentée en moyenne par 8.200 véhicules par jour, qu'elle est équipée de trois gendarmes couchés mais que ceux-ci n'empêchent pas des vitesses élevées du trafic entre la station-service et la frontière,



- Attendu que la commune a reçu plusieurs plaintes et demandes de riverains dans le but d'améliorer la sécurité en cet endroit et qu'en plus le revêtement de la chaussée est en mauvais état sur ce tronçon,
- Attendu qu'il conviendrait de prévoir la création d'un nouveau gendarme couché équipé d'un passage pour piétons à droite de la station-service, d'un coussin berlinois ainsi qu'un trottoir le long de la chaussée côté Foron,
- Attendu que ces mesures permettront un ralentissement significatif de la circulation et amélioreront par la même occasion la surveillance de la frontière,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation du 11 juin 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 180'000,- en vue de la construction d'un trottoir et d'éléments de modération à la route d'Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 180'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2033.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

10. Demande d'un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'une déchetterie enterrée au croisement de la route d'Ambilly avec le chemin de Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-13-24)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie et cimetière : cette demande de crédit représente la poursuite de notre politique ayant pour but d'enterrer les points de récolte des déchets. Nous avons établi ce projet en parfaite collaboration avec les riverains et avons décidé d'étendre la capacité de cette déchetterie en la désaxant légèrement par rapport à la route.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :



Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Gouverner c'est prévoir et nul ne peut aujourd'hui nier la nécessité de disposer de nombreux points de récupération. C'est un service que nous devons à nos habitants.

En réaménageant la déchetterie du chemin de Pierre-à-Bochet, nous prenons une option sur l'avenir. Enterrée elle sera plus pratique, moins bruyante. Son accès sera plus fonctionnel et sa capacité augmentée. L'ajout de nouveaux conteneurs permettra de collecter d'autres types de matériaux récupérables.

Certes, située au bord d'une route régulièrement empruntée par le trafic transfrontalier, quelques esprits chagrins pourraient craindre que cette déchetterie ne soit rapidement submergée de dépôts sauvages et ne se transforme en dépotoir. Rassurez-vous, il n'y a rien de plus difficile que de changer des habitudes et il y a belle lurette, que les pendulaires ont jeté leur dévolu sur la déchetterie du Centre des Loisirs où ils déversent régulièrement leur détritrus.

Ce qui devrait plutôt nous inquiéter, c'est la pression que va exercer la fermeture pour cause de CEVA de la principale déchetterie de Chêne-Bourg. Notre commune voisine n'ayant pas anticipé sa fermeture pourtant prévue de longue date.

Le groupe UDC votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune s'est équipée en l'an 2000 de bennes destinées au tri sélectif des déchets et que pendant ces dernières années le taux de recyclage sur les points de récupération a atteint sa maturité,
- Attendu qu'il semble maintenant utile, où cela est possible, de placer des installations enterrées qui présentent certains avantages dont on peut notamment relever l'augmentation des volumes de stockage, l'augmentation des types de matières récupérées, aspect plus propre, réduction des dépôts sauvages et des nuisances sonores. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est également facilitée,
- Vu le projet présenté par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'une déchetterie enterrée au croisement de la route d'Ambilly avec le chemin de la Pierre-à-Bochet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 229'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

11. Demande d'un crédit de CHF 280'000,- en vue de l'aménagement de l'éclairage public sur les chemins piétons très fréquentés. Discussion. Vote. (DA-13-25)

M. Claude Détruche Conseiller administratif délégué aux parcs et promenades : cette demande fait suite à une motion déposée en date du 13 novembre 2012 qui était intitulée : « pour un éclairage public des chemins piétonniers de la commune ». Les différents chemins concernés par cette motion ont été identifiés, nous en avons répertoriés huit qui correspondaient au secteur public, cinq sur le secteur privé-public.

Le montant de CHF 280'000,- qui vous est demandé ce soir correspond au solutionnement de trois axes sur le domaine public et de deux sur le domaine privé. La participation communale sera effective lorsque nous aurons l'aval complet des copropriétaires concernés par les deux axes privés. Pour l'un nous sommes très avancés et nous avons bon espoir qu'il en sera de même pour le deuxième.

M. le Président informe l'assemblée que le rapport de la commission des parcs et promenades a déjà été lu lors d'une précédente séance du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Delarue, fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE et des Socialistes :

Post tenebras lux... « Après les ténèbres la lumière »

Et oui, il fallait bien la placer une fois ... C'est chose faite...

Aujourd'hui en mettant au vote ce crédit en séance du Conseil municipal, nous donnons un signe clair aux communiens :

Fini le chemin des collégiens dans l'obscurité inquiétante et dangereuse.

Ne vous inquiétez pas, je ne vous ferai pas le cri nocturne du hérisson agacé par la luminescence des candélabres, sans parler des chauves-souris et autres faunes nocturnes.



Car à chaque nouveau point lumineux nocturne créé équivaut à une augmentation de la pollution noctambule qui influe sur notre environnement.

La pesée des intérêts doit diriger notre choix ce soir, entre :

- Préservation de la faune,
- Limitation de l'impact sur l'environnement,
- Sécurité des usagers,
- Économie d'énergie et non-augmentation significative de notre consommation, et ce malgré notre retrait de la Cité de l'Énergie,
- Satisfaction des riverains,
- Maitrise des deniers publics.

Nous accepterons d'ouvrir ce crédit de CHF 280'000.- en vue de l'installation de l'éclairage public.

Effectivement l'exposé des motifs complet permet de comprendre que les deniers publics seront investis de manière efficiente « heureusement » nous l'espérons pour la suite nous ne soyons pas obligés de rebaptiser le toponyme du chemin avec un nouveau nom : *La VIA du LUX !* La voie du luxe.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

C'est avec une grande satisfaction que nous prenons connaissance de ce projet. Il répond pleinement aux motions déposées sur ce sujet successivement par l'un et l'autre de nos deux groupes, à savoir les motions :

- MM-08-03 intitulée « *Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité* »
- et MM-12-09 intitulée : « *Pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la Commune* ».

L'exposé présenté par le service technique est clair et complet.

Le financement conjoint en PPP (partenariat public privé), dans l'air du temps et signe d'une bonne entente entre notre administration et les propriétaires fonciers concernés, nous réjouit tout particulièrement. Il n'y a guère plus à ajouter, et je conclus en disant que bien évidemment nos deux groupes vont voter ce crédit avec enthousiasme, en invitant nos collègues, ici présents, à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal a voté en date du 13 novembre 2012 une motion intitulée « *pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la commune* »,
- Attendu que suite à une analyse, huit cheminements, très fréquentés, présentent un éclairage déficitaire,



- Attendu que cette analyse a été présentée et approuvée par la commission des Parcs et Promenades du 19 février 2013 et qu'il a été demandé que la démarche soit poursuivie afin de présenter un crédit d'investissement,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 280'000,- en vue de l'aménagement de l'éclairage public sur les chemins piétonniers très fréquentés selon l'analyse présentée à la commission des Parcs et promenades le 19 février 2013.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 280'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

12. CSSM – DT 131

Demande d'un crédit de CHF 31'000,- en vue de l'implantation d'un fitness en plein air sur le site du CSSM – DT 131. Discussion. Vote. (DA-13-27)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux sports : cette demande de crédit a été votée par le Conseil Intercommunal en date du 19 juin, notre commission des Sports l'a également préavisé favorablement.

Ce projet est une poursuite de l'incitation des autorités à la pratique du sport. Les communes des Trois Chêne sont très actives dans ce domaine, notamment pour notre jeunesse avec la mise en place d'installations et des subventions aux différents clubs sportifs. Elles ont par ailleurs adhéré au programme « urban-training » dont je vous ferai part très prochainement.

Il reste encore quelques personnes, qui pour des raisons diverses, ne peuvent pratiquer un sport : ceci leur sera offert par la mise à disposition de ce fitness en plein air. Le Conseil administratif vous demande d'accepter ce crédit pour les futurs sportifs en devenir.

M. Alain Dupraz, Président de la commission des sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 10 septembre 2013 :

- *La commission des sports et sécurité a préavisé favorablement cette demande concernant la mise en place d'un fitness en plein air au Centre sportif Sous-Moulin. Au vote ce crédit a été accepté par 6 voix « pour » et 1 voix « contre ».*



La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Au siècle dernier, vous vous équipiez d'une paire de chaussures de sport, d'un vieux short, d'un maillot léger sans âge et vous partiez courir librement dans la campagne. On appelait ça faire du cross-country. C'était bon pour la santé. Oui, mais voilà, aujourd'hui il faut : « en être ». Alors, les dernières baskets semelles spéciales bitume griffées par truc machin, un short moulant tissu spécifique haute résistance le même que celui des astronautes, un T-shirt arborant le nom d'une marque connue qui vous transforme en homme sandwich, un tableau de bord greffé sur le bras, comprenant un iPhone « super méga, giga bité » un contrôleur de pulsation, un compteur de pas et vous partez courir si possible le long de l'artère la plus polluée de Genève. Vous faites du jogging et vous : « en êtes ».

Aujourd'hui notre centre sportif veut : « en être » en créant un fitness de plein air. L'argument principal, qui nous a été martelé est que la ville de Genève ainsi que plusieurs autres communes en possèdent déjà un.

Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler la parabole du « mouton de Panurge » mais le besoin existe-t-il vraiment ? On nous explique qu'on vise la gratuité, pour atteindre les gens qui n'ont jamais pratiqué et qu'il y a une réelle demande.

Nous vous répondrons déjà qu'un certain nombre d'adeptes du fitness ne se rendent pas dans les salles pour le sport mais pour les rencontres. De plus un sport quel qu'il soit a besoin d'être encadré. N'importe quel novice pourra donc se lancer sans contrôle. N'importe quel ado en mal de « frime » pourra détourner les engins de leur fonction première.

Ajoutons encore que, tout proche se trouvent des jeux où nombreux sont les enfants en bas âge qui s'amuse sans surveillance. Comment les empêcher de passer de l'un à l'autre ?

Saviez-vous qu'il existe des sports tels que : le « *Cheese Rolling* », le « *Roller Derby* », « *l'Endurance en Sauna* » le « *Hurling* ». Si un centre sportif genevois se lance subitement dans la pratique de l'un ou l'autre, que va-t-on nous demander ?

Le groupe UDC ne votera pas ce crédit.

M. Calame : le groupe PDC remercie le Conseil administratif pour ce projet qui va dans le sens de la motion que nous avons déposée pour l'encouragement à la pratique du sport pour tous. Contrairement à ce que dit M. Knörr nous ne parlons pas ici de sport mais plutôt d'exercices physiques pour les personnes, qui ne nécessitent pas forcément d'un encadrement. Ce projet d'un coût modique et gratuit pour les utilisateurs nous plaît et nous l'approuvons. Néanmoins, nous rendons attentifs nos délégués au Centre sportif d'étudier, comme cela a été évoqué en commission, le déplacement de cette installation, car celui proposé actuellement n'est peut-être pas judicieux.

Mme Gomes Dias Aguigah fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste :

Nous partons du principe que tout ce qui permet au corps de s'exercer et de bouger n'est pas néfaste, au contraire cela apporte de l'oxygène aux muscles.



Nous ne pouvons que constater que notre commune n'abrite pas que des riches, parce que malgré le fait que l'abonnement de sport soit glamour et en plein essor, il n'est pas donné à tout un chacun. Donc, la chance nous sourit, car le Conseil administratif délégué aux Sports pense à un dispositif qui donne la possibilité à tous de pouvoir faire du sport de manière ludique dans un cadre convivial. Non seulement le Conseil administratif délégué aux Sports pense aux personnes sans ressources, mais en même temps au plein air, quel bonheur !

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Stephen Knörr, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'une installation de fitness en plein air permet à tout le monde de pratiquer un exercice physique sur une installation performante, robuste et attractive,
- Attendu qu'un endroit idéal pour placer cette installation se trouve le long du bâtiment de la patinoire côté route de Sous-Moulin,
- Vu le dossier technique DT-131 intitulé « fitness en plein air » accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 19 juin 2013,
- Vu le préavis favorable des membres du Conseil Intercommunal du 19 juin 2013,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, sécurité, police et militaire du 10 septembre 2013
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 31'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 93'000,-) en vue de procéder à l'implantation d'un fitness en plein air au CSSM.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 31'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité.*



13. CSSM – DT 71

Demande d'un crédit de CHF 195'000,- en vue de la mise en place d'un nouveau revêtement pour 5 courts de tennis au CSSM – DT 71. Discussion. Vote. (DA-13-28)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux sports : cette demande concerne la réfection du revêtement des courts de tennis qui sont à ce jour en mauvais état. Le club de tennis, qui est dynamique et indépendant, mérite qu'on remette ces installations au goût du jour. Différentes surfaces ont été étudiées par la commission du Centre sportif et le choix s'est porté sur un revêtement un peu plus lourd et compact que la terre battue. Le Conseil administratif vous encourage à accepter cette demande de crédit qui a reçu la quasi unanimité auprès du CSSM ainsi qu'un préavis favorable de notre commission des Sports.

M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 10 septembre 2013 :

- *La commission des Sports s'est penchée sur cette demande de crédit et l'a acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le revêtement actuel des cinq courts de tennis s'est totalement dégradé au fil des années et qu'il est nécessaire d'enlever les surfaces jusqu'à la base béton afin de pouvoir installer un nouveau revêtement,
- Vu le dossier technique DT-71 intitulé « nouveau revêtement des courts de tennis » accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 26 août 2013,
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, sécurité, police et militaire du 10 septembre 2013,
- Vu le préavis favorable de la Conseil Intercommunal du 11 septembre 2013,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 195'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 585'000,-) en vue de procéder au renouvellement de la surface de 5 courts de tennis au CSSM.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 195'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

14. Communaux d'Ambilly

Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000,- en vue de l'établissement d'un mandat d'étude parallèle (MEP) dans le cadre du projet des Communaux d'Ambilly (MICA). Discussion. Vote. (DA-13-21)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21 : toutes les explications se trouvent dans l'exposé des motifs que vous avez reçu. Il faut relever que ce mandat d'étude parallèle a déjà commencé et qu'il a été initié par les promoteurs soit C2I BATIMA SA et la commune est bien évidemment concernée car elle possède 11.300 m² soit environ 11% de la surface de ce projet. Le Conseil administratif vous suggère de voter ce crédit vu que nous sommes impliqués dans les discussions et décisions.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous devons, à ce point de l'ordre du jour, approuver, ou non, un point, qui par le montant du crédit soumis à notre Conseil peut paraître secondaire mais qui est essentiel pour l'avenir de notre Commune et du futur quartier des Communaux d'Ambilly.



En effet, il nous est proposé ce soir de participer au Mandat d'Etude Parallèle, ou MEP, pour définir la future intégration urbanistique des logements, activités et autres équipements publics de la deuxième étape du Plan Directeur de Quartier, ou PDQ, approuvé en 2008. Cette forme d'étude qui donne mandat à plusieurs groupes d'architectes et d'urbanistes de réfléchir à la forme des pièces urbaines permettra de choisir le meilleur projet et de l'adapter en fonction des idées intéressantes des projets non retenus.

Les autorités thônésiennes doivent impérativement faire partie du groupe d'évaluation des études, car elles pourront ainsi y faire valoir les intérêts des riverains et des futurs habitants.

Néanmoins, les groupes PLR et PDC ont discuté largement de ce point, car il faut tout de même relever deux aspects qui nous interpellent.

Le premier concerne le timing de ce mandat d'étude. En effet, lors des nombreux débats autour de cette table lors de l'élaboration du projet de PDQ, de 2004 à 2008, il y a eu très vite un très large consensus sur la nécessité d'intégration des nouveaux habitants et de conserver une maîtrise des coûts de construction des infrastructures et donc du moyen d'y arriver par la construction en plusieurs étapes des 1.250 logements prévus à moyenne échéance.

Or en ouvrant les documents de ce PDQ et en particulier les fiches de mise en œuvre, on constate sur la première page, à la deuxième phrase déjà, dans les objectifs à atteindre, la phrase suivante « La première étape (à 15 ans) sera évaluée et servira ainsi de phase test pour la suite ».

Mais, Mesdames et Messieurs, la première étape n'est à ce jour pas encore réalisée, pas même encore en construction et pire... pas encore autorisée ! Or, on nous demande aujourd'hui de lancer une étude sur la deuxième étape sans pouvoir prendre en compte l'évaluation, impossible à ce jour, de la première étape qui n'existe tout simplement pas !

Est-ce donc urgent de commencer cette étude actuellement ?

La deuxième étape pourrait au mieux commencer en 2023, soit dans 10 ans. Or même en connaissant les lenteurs des procédures allant jusqu'à l'approbation d'un PLQ, il ne paraît pas impératif de commencer aujourd'hui cette étude. Voire même, on peut se demander s'il ne serait pas « urgent d'attendre » car la législation genevoise sur les PLQ pourrait être modifiée prochainement (suite aux recommandations du groupe de travail cantonal) et remettre en cause les futures conclusions de ce MEP, le contexte législatif de 2023 pouvant diverger de l'actuel. Malheureusement ce MEP a été formellement lancé en juillet dernier et nous ne savons pas s'il est encore possible de le retarder.

Deuxièmement, si nous pouvons reconnaître la volonté de l'actuel Conseil d'Etat de construire des logements pour les enfants de Genève, nous ne pouvons que constater le peu, voir l'absence, d'empressement de l'Etat d'assumer ses décisions et sa signature sur le protocole d'accord approuvé par notre Conseil le 18 juin dernier, en matière de circulation et de mobilité.

En effet, à ce jour, alors qu'aucune autorisation de construire n'est délivrée pour construire le maillon routier et que les principales demandes d'autorisation ne sont même pas déposées pour les mesures d'accompagnement, on apprend le gel des séances de travail DGM-Commune jusqu'à l'année prochaine. Or ces mesures d'accompagnement routier sont indispensables si l'on veut pouvoir encore circuler sur le Nord de Thônex et en particulier assurer une sécurité pour les cyclistes et une vitesse commerciale acceptable pour les transports publics. Ce gel unilatéral de la part du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement n'est pas acceptable et nous devons faire pression.



C'est pourquoi les groupes PLR et PDC, conscients que c'est dans l'intérêt de Thônex de faire partie de ce MEP, accepteront cette délibération sous la condition de l'amendement suivant qu'ils proposent :

D'ajouter un nouveau point 2, libellé ainsi :

« D'autoriser le Conseil administratif à libérer les fonds uniquement lorsque l'ensemble des mesures compensatoires prévues au chapitre 11 de l'accord approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2013 sous DA-13-17 fera l'objet d'une autorisation de construire en force ».

De renuméroter les décisions 2 et 3, respectivement en 3 et 4

- M. Decrey : je dois saluer cet amendement et vous dire la difficulté que le Conseil administratif a de travailler sur ce projet. Comme l'a dit M. Calame les points concernant la construction, la mixité etc... vont bien, c'est cependant catastrophique au niveau de la circulation, depuis 2005 nous travaillons sur ce point et à ce jour rien n'a bougé.

L'opposition que nous avons émise il y a quelques années avait fait bouger l'Etat, et notamment la DGM, qui avait lancé les premières études pour la route de Jussy et le barreau routier. Dès que l'opposition a été levée tout s'est arrêté. A ce jour les discussions sont repoussées en raison des élections. L'Etat, tout comme la commune désirent du logement et tout est bloqué à cause de la circulation. Je remercie les groupes PLR et PDC pour cette proposition d'amendement.

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Socialistes :

Mon intervention va être moins étoffée mais nos deux groupes respectifs partagent les points de vue de l'entente. On peut effectivement s'étonner que de nouvelles études soient lancées alors que l'on attend toujours les autorisations de construire notamment au niveau de la circulation. Il est vrai également que dans le cadre du PLQ une évaluation devait être faite, mais comment la faire si rien n'est entamé ou construit ? Cependant nous n'avons pas d'autre choix que de voter cette proposition car il n'est pas seulement souhaitable mais nécessaire que la commune ait son mot à dire dans un tel projet. Nous remercions ici M. Uehlinger, le Conseil administratif ainsi que M. Fortuna, responsable du service technique, pour le travail effectué sur ce projet.

Quant à l'amendement qui nous est proposé, à titre personnel je n'y vois pas d'opposition, en revanche si l'on met des conditions de ce type j'espère que le dialogue entre les diverses parties concernées restera positif et constructif, même si nous regrettons les lenteurs voire le manque de respect de l'Etat à l'égard de la commune. Ne tombons pas dans un climat de défiance, il faut que ce projet avance et il faut bien mettre des garde-fous et l'amendement proposé va dans ce sens.



M. Forte : cet amendement se veut positif il ne met pas les bâtons dans les roues à qui que ce soit. Depuis que le monde est monde les villes se sont construites autour des voies de circulation qui, à l'époque, étaient des voies fluviales, ici nous sommes en train de construire une ville sans y prévoir les voiries. Nous risquons de nous trouver devant des problèmes qu'il faudra régler plus tard et qui coûteront à la collectivité. L'esprit de cet amendement est tout à fait positif et il est étonnant que des discussions soient stoppées pour des raisons d'élection car les élus passent mais l'administration reste !

- M. Uehlinger : je précise pour M. Castelli que le Département de l'Urbanisme a fait les mêmes constatations que M. Decrey et cela n'est plus possible.

La problématique avec les promoteurs est différentes car il y a des contrats de vente qui ont été établis avec la commune d'Ambilly et à ma connaissance, ils ont jusqu'en 2018 pour présenter un PLQ II. S'ils ne le font pas, les arrhes versées resteront à la commune d'Ambilly, tout comme les terrains. Il y a donc une grosse pression sur les promoteurs et d'un autre côté il y a l'Etat qui fait son petit bonhomme de chemin avec des fonctionnaires qui deviennent plus puissants que le Conseil d'Etat, ceci concerne le Département qui gère la DGM car de son côté le Département de l'Urbanisme a mis les bouchés doubles pour finaliser le protocole d'accord et organiser des réunions pour faire avancer le projet au niveau des LUP.

M. Castelli : soyez rassuré, notre groupe a conscience de ces problèmes de circulation sur ce projet. J'en ai personnellement d'autant plus conscience car je suis le dossier des Communaux d'Ambilly depuis 10 ans et que je préside la commission de la Circulation. Comme le dit M. Forte, les élus changent, mais l'administration et les actes restent et sur ce projet nous devons en être à 3 ou 4 Conseillers d'Etat. Nos deux groupes voteront l'amendement proposé ce soir.

M. Knörr : MICA acte 5, scène 3 ! Décidemment, le dossier des Communaux d'Ambilly n'a plus rien d'un PLQ mais ressemble de plus en plus à une tragédie Shakespearienne. Nous ignorons s'il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark mais à n'en pas douter dans les arcades du gouvernement genevois il y a bien quelque chose qui commence à fortement sentir le renfermé.

De mois en mois, d'année en année, le Canton n'a eu de cesse de nous presser, de nous bousculer, stigmatisant les pudeurs thônésiennes. Alors que face à son dictat nous ne faisons que de défendre les intérêts de nos administrés. Ce qui, entre nous soit dit, est la fonction première pour laquelle nous avons été élus. Maintenant que le consensus est défini, les solutions trouvées, les accords signés et bien il n'y a rien ! Rien que le soleil qui rougeoie et l'herbe qui verdoye.

Ce soir, nous sommes amenés à nous prononcer sur un énième crédit d'étude. Il est destiné à finir le contour de la deuxième étape, mais attention, la deuxième étape d'une première partie dont le premier coup de pioche n'a même pas encore été donné.



Bref, empêtré dans ces contradictions, enlisé dans son incompétence, notre Etat, hyper centralisateur, nous met dans une situation plutôt désagréable, notre gouvernement ne veut pas avouer que la réalité et que le financement des infrastructures lui posent problème et c'est là un euphémisme. Actuellement ils jouent la montre, combien de jour avant les élections du 6 octobre ? Face à ce dédain nous serions tentés de faire un gros caprice : refuser ce budget serait un moyen de taper du poing sur la table. Cependant nous allons appuyer l'amendement de l'entente.

M. Roth : je voudrais porter à la connaissance de ce Conseil un article paru dans l'édition de la Tribune de Genève du week-end dernier à la page 16. Il y est mentionné que les 1.300 logements des Vergers à Meyrin ont commencé. Le chantier se déroulera en étapes dont la première sera de créer les routes et le réseau d'assainissement des eaux, cette étape sera suivie de la construction des premiers immeubles. Je trouve étonnant que pour MICA cela ne soit pas possible !

Avant de passer au vote de l'amendement M. le Président en rappelle les termes :

- *d'ajouter un nouveau point 2, libellé ainsi :*

« D'autoriser le Conseil administratif à libérer les fonds uniquement lorsque l'ensemble des mesures compensatoires prévues au chapitre 11 de l'accord approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2013 sous DA-13-17 fera l'objet d'une autorisation de construire en force ».

De renuméroter les décisions 2 et 3, respectivement en 3 et 4

Au vote :

- *l'amendement des groupes PLR et PDC est accepté par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient, dans le cadre du projet des Communaux d'Ambilly (MICA), que la commune participe au mandat d'étude parallèle (MEP) afin de pouvoir définir l'organisation générale, la forme urbaine, la configuration et la qualité des espaces libres ainsi que les conditions de mobilité et d'environnement sur les périmètres déterminés et sur la base du programme défini dans l'étape appelée communément « Horizon 15 ans ». Cette étude sera cofinancée par l'Etat de Genève à raison de 24%, C2I-Batima pour 65%, les 11% restant étant à charge de la commune de Thônex,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique de la Mairie,



- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 60'000,- en vue de l'établissement d'un mandat d'étude parallèle (MEP) dans le cadre du projet des Communaux d'Ambilly (MICA).
2. D'autoriser le Conseil administratif à libérer les fonds uniquement lorsque l'ensemble des mesures compensatoires prévues au chapitre 11 de l'accord approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2013 sous DA-13-17 fera l'objet d'une autorisation de construire en force.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce crédit d'étude de CHF 60'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2018.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

15. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

16. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire : au nom du Conseil administratif il n'y a pas de proposition.

17. Questions écrites :

M. Decrey, Conseiller administratif délégué donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 18 juin 2013 par :

17.1. M. Philippe Calame, pour le groupe PDC, intitulée : « Maison forte de Villette »

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Depuis le dépôt de cette question, le Conseil administratif a reçu une offre d'achat de la part de la régie mandatée pour la vente de ce bien. Cette offre se monte à CHF 6'700'000.-, avec possibilité de négociation. Le Conseil administratif a également été visiter cette maison en compagnie du propriétaire à 2 reprises, ceci en compagnie du service technique.



Cependant, avant de donner une réponse plus précise, un mandat a été confié au service technique afin d'étudier le potentiel de développement et de construction sur l'ensemble de cette parcelle, ceci sur la base du préavis que nous avons demandé à la commission des monuments et des sites.

Il n'est en effet pas envisageable d'aller plus loin dans cette étude sans connaître les intentions de la commission.

Le Conseil administratif reviendra donc auprès du Conseil municipal lorsque ces éléments seront connus.

- M. Calame : je remercie le Conseil administratif pour cette première partie de réponse et je me réjouis de recevoir les conclusions lors d'un prochain Conseil municipal.

Puis il est donné lecture des deux questions suivantes :

17.2. M. Andrew Arpidone, pour le groupe PDC, intitulée : « *intégration de personnes handicapées : quelle situation à Thônex ?* »

La nouvelle constitution genevoise a été acceptée le 14 octobre dernier. Plébiscitée par certains, décriée par d'autres, quelques articles ont toutefois échappé à la vindicte des opposants. Tel est le cas notamment des articles 16* et 209** sur les droits des personnes handicapées.

Ces 20 dernières années, la Suisse et Genève tout particulièrement, a comblé une partie de ses lacunes en matière de protection des personnes handicapées. Citons par exemple, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), ainsi que la Loi genevoise sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH).

Nous savons pertinemment que certains bâtiments publics communaux ne respectent actuellement pas la loi. C'est le cas notamment de cette salle du Conseil municipal, dépourvue d'accès aux personnes à mobilité réduite qui voudraient soit siéger soit même tout simplement assister aux séances.

Questions :

Etant donné que les articles constitutionnels précités nous « contraignent » à aménager des accès aux personnes handicapées, une évaluation des bâtiments publics a-t-elle été faite afin de savoir si la Commune respecte la loi ?

Dans l'affirmative quelle est le verdict de cette évaluation

Dans le cas contraire, une étude est-elle prévue ?

* Art. 16 Droits des personnes handicapées :

¹ L'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public, est garanti.

² Dans leurs rapports avec l'Etat, les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des informations et de communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leurs capacités.

³ La langue des signes est reconnue.



** Art. 209 Personnes handicapées :

¹ L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.

² Lors de constructions nouvelles, les logements et les places de travail sont rendus accessibles et adaptables aux besoins des personnes handicapées. Lors de rénovations, les besoins de celles-ci sont pris en considération de manière appropriée.

17.3. M. Andrew Arpidone, pour le groupe PDC, intitulée : « vitrine communale : après les fêtes le déluge ! »

La Commune a la chance de disposer d'une vitrine en plein centre du territoire, respectivement sur la place du Chêne Vert. Cette vitrine, joliment décorée à l'occasion des événements organisés par le Comité des fêtes, est en revanche d'une tristesse affligeante en dehors de ces manifestations.

Etant donné qu'un budget pourtant respectable est alloué à ladite décoration, nous pouvons nous poser la question quant à savoir si le choix du mandataire se révèle encore judicieux.

Question :

Le Conseil administratif a-t-il l'intention de confier la gestion de cette installation, en dehors des manifestations organisées par le Comité des fêtes, à un autre mandataire, du moins imposer un cahier des charges plus précis et contraignant à l'avenir ?

18. Propositions individuelles et questions

18.1. Tournoi de pétanque

Mme Jaquet : M. Détruche pouvez-vous nous préciser à quelle heure ce tournoi aura lieu ?

- M. Détruche : l'idéal serait que tout le monde soit présent à 18h. pour participer à l'échauffement la compétition commencera à 18h.30 et à ce jour 27 personnes sont inscrites.

18.2. Réfection du pont sur l'autoroute blanche

M. Dupraz : depuis les travaux de réfection qui ont eu lieu cet été les bandes cyclables ont disparu. Etant donné que ce tronçon est sur le domaine cantonal, le Conseil administratif peut-il intervenir afin de rétablir ce marquage ?

- M. Decrey : cela sera fait.

18.3. Ordre du jour du Conseil municipal

M. Arpidone : lors de la dernière séance du Bureau nous avons eu une interrogation quant au positionnement d'un point à l'ordre du jour. J'ai alors posé la question pour connaître l'ordonnance des crédits mis à l'ordre du jour. On m'a répondu, qu'à ce jour, aucune règle n'était formellement définie. Afin d'éviter toute contestation possible, le Bureau devrait se prononcer sur la façon d'ordonner ces crédits en donnant, bien entendu, priorité aux objets qui ont des délais contraignants.



18.4. Route d'Ambilly

M. Knörr : nous avons eu ce soir deux sujets concernant la route d'Ambilly. Je me suis rendu sur place et ai croisé des habitants du chemin de Bédex qui m'ont fait constater l'absence totale d'hydrantes dans ce secteur. Je leur ai rappelé qu'il s'agissait d'un chemin privé et il m'a été répondu que la commune avait entrepris des travaux pour les séparatifs il y a de cela quelques années et qu'on aurait pu proposer aux habitants une telle installation. Cela est-il envisageable ?

- M. Decrey : c'est au moment de la demande d'autorisation de construire que le service de la sécurité civile est consulté et qui définit si ce genre d'installation est nécessaire en fonction du nombre d'habitations.

Dans ce chemin ce problème ne s'est pas posé : nous devons être dans les normes sinon la sécurité civile serait intervenue.

- M. Uehlinger : je ne suis pas sûr de la nécessité d'installer des hydrantes dans ce chemin étant donné la proximité du Foron.

18.5. Nouveau Conseil d'Etat

M. Knörr : après les élections il serait bien que le Conseil administratif puisse être parmi les premiers à discuter avec le futur remplaçant de Mme Künzler à la tête du département de l'Intérieur et de la mobilité, cela pourrait faire avancer les choses pour notre commune !

Il faudra également que le Conseil administratif ait un œil sur la structure « Curabilis » qui va ouvrir en 2014 car pour le bien être de la population et la sécurité des citoyens il serait bien que certains faits gravissimes ne se reproduisent pas.

Indépendamment de toutes échéances électorales et de toutes couleurs politiques je pense, qu'autour de cette table, nous sommes tous d'accord et concernés et je me fais le porte parole de tous les parents, maris, frères et sœurs pour dire qu'il est important que nous soyons attentifs.

18.6. Droit d'opposition des Conseils municipaux

M. Nicolet : nous avons récemment reçu un mail de l'ACG concernant le droit d'opposition éventuel des Conseillers municipaux qui concerne : « *la décision de l'assemblée générale de l'association des communes genevoises octroyée à la ville de Genève, via le fonds intercommunal, concernant le fonds d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement des Usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de CHF 200'000,- soumis au droit de veto des Conseils municipaux, Art. 60C LAC* ». Est-ce que le Conseil administratif pourrait nous en dire plus ?

- M. Uehlinger : depuis quelques années les Conseillers municipaux ont un droit d'opposition qui leur permet de s'opposer à certaines décisions prises par l'assemblée générale de l'ACG.



Dans le projet dont vous faite mention, il s'agit d'une demande qui concerne exclusivement la Ville de Genève qui demande, via le Fond Intercommunal (FI) une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes. Cette demande a été déposée en février 2011 auprès du FI qui est entré en matière car les artistes concernés par ce projet sont originaires de toutes les communes du Canton. Ce projet a également fait un certain nombre d'allers et retours entre le FI et la Ville de Genève.

Dans le cadre des attributions du FI il y a une chose primordiale : c'est l'intercommunalité, donc dans le cadre de cette demande de la Ville de Genève il doit y avoir un certain nombre de communes qui soutiennent le projet pour se voir attribuer des fonds. Par exemple, Thônex fera l'intermédiaire pour les demandes concernant le tournoi international de hockey ainsi que pour les Ludothèques genevoises.

M. le Président lève la séance à 22h.30 et invite les chefs de groupes à se consulter pour définir la répartition des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de votes pour 2014 avant de rejoindre le reste de l'assemblée et le public au rez-de-chaussée pour le verre de l'amitié.

Le Président

Le Secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex